

BESOIN D'AIDE ? CONSULTER LE SERVICE CLIENT DIGIPOSTE

Digiposte, le service de La Poste, a été choisi par le Groupe Elior pour ses collaborateurs permanents pour vous garantir indépendance, sécurité et confidentialité.

Votre coffre numérique Digiposte est votre propriété. Le Groupe Elior y déposera tous les mois votre bulletin de paie.

Le service client Digiposte aide les utilisateurs Digiposte à résoudre leurs difficultés d'accès à leur compte. Il répond à leurs questions sur le fonctionnement du coffre.

Digiposte met à disposition une aide en ligne complète, accessible 24h/24. Cette aide en ligne répond aux questions les plus fréquentes posées par les abonnés : <http://aide.digiposte.fr/>

Pour toute autre demande, le service client Digiposte peut être sollicité via le formulaire de contact : https://secure.digiposte.fr/service_client

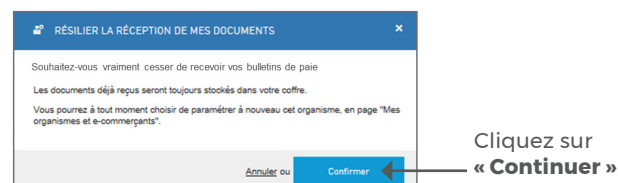


**Recevez vos bulletins de paie
dans un coffre Digiposte**

POUR RECEVOIR VOTRE BULLETIN DE PAIE EXCLUSIVEMENT SOUS FORMAT PAPIER

Vous avez la possibilité de renoncer à l'offre qui vous est faite et demander à recevoir votre bulletin sous format papier exclusivement. Cette demande peut être faite à tout moment. **Une fois votre coffre Digiposte personnalisé, vous êtes le seul à pouvoir procéder à la résiliation de votre adhésion. Ni le Groupe Elior ni Digiposte n'a la main sur votre coffre.**

Comment renoncer à la réception du bulletin de paie numérique ?



Sauf à supprimer votre compte, vous gardez le bénéfice du coffre à titre personnel dans la mesure où vous en êtes propriétaire et pouvez y stocker tous les documents de votre choix.

Vous pourrez ainsi facilement ré-adhérer au bulletin de paie numérique de votre employeur depuis votre coffre :

> rubrique « Mes Organismes/Recevoir mes documents » avec la coche « Mon entreprise », tapez Elior Group.



Applicable à compter du 20 novembre 2018

GUIDE UTILISATEUR POUR FINALISER VOTRE COFFRE NUMÉRIQUE DIGIPOSTE

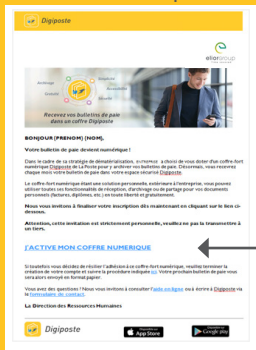
Pour recevoir vos bulletins de paie sous format numérique, activez votre coffre en suivant les étapes décrites dans ce guide.



CONNEXION

CAS N°1: VOUS AVEZ UN EMAIL PROFESSIONNEL

Vous allez recevoir fin novembre 2018 un e-mail d'inscription de Digiposte pour recevoir vos bulletins de paie sous format numérique.



Cliquez sur le lien



Saisissez votre matricule sur 8 caractères (zéro inclus) afin de confirmer votre identité et validez.

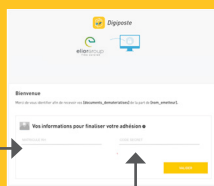
CAS N°2: VOUS N'AVEZ PAS D'EMAIL PROFESSIONNEL OU N'Y AVEZ PAS ACCÈS

À compter de fin novembre 2018, tapez dans la barre de navigation de votre ordinateur l'adresse url : **adherer.digiposte.fr/eliorgroup**

Entrez :

- votre matricule sur 8 caractères (0 inclus)
- le code de sécurité constitué du matricule unique sur 8 caractères (zéros inclus) suivi du code postal (5 chiffres) du domicile déclaré

Et validez.



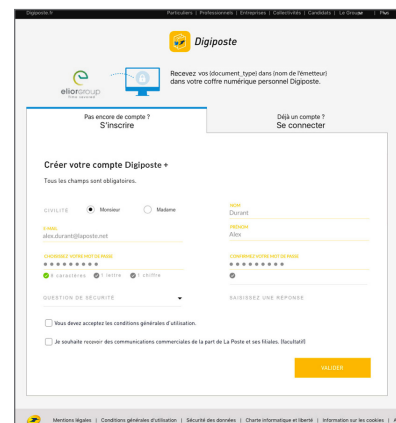
ETAPE 1

VOUS ÊTES DÉJÀ DÉTENTEUR D'UN COMPTE DIGIPOSTE OU D'UN COMPTE CLIENT LA POSTE⁽¹⁾ ?

> Cliquez sur "Se connecter" et aller directement à l'ÉTAPE 2

(1) Vous possédez déjà un compte client La Poste si vous avez déjà utilisé un service ou acheter un produit sur la e-boutique de La Poste (Colissimo, timbres, contrats de réexpédition...)

VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ?



Cliquez sur l'onglet « S'inscrire » : Entrez votre email, créez un mot de passe et question secrète et validez les Conditions Générales d'Utilisation.



Un email d'activation est envoyé sur l'adresse email renseignée.



À partir de la notification reçue sur l'adresse email renseignée, cliquez sur le lien d'activation.

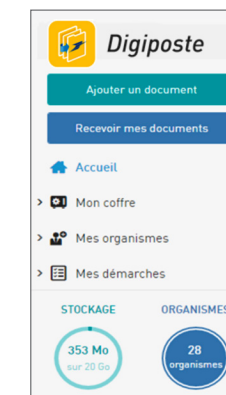
ETAPE 2

CONNECTEZ-VOUS AVEC VOS IDENTIFIANTS DIGIPOSTE OU COMPTE CLIENT LA POSTE⁽²⁾ POUR CONSULTER VOTRE BULLETIN DE PAIE



ETAPE 3

RETROUVEZ VOTRE BULLETIN DE PAIE



PRATIQUE : Un message de notification de dépôt de document est envoyé sur l'(les) adresse(s) email renseignée(s) à chaque dépôt de bulletin de paie.

(2) Dans ce dernier cas, il vous sera demandé de valider les Conditions Générales d'Utilisation de Digiposte.